

ANNEXE 1

**Liste des mesures et paquets de mesures pour la
mise en œuvre du concept mobilité douce**

Annexe 1 (Liste des mesures et paquets de mesures pour mettre en œuvre le concept mobilité douce)

Priorité A

Nr.	Mesure/paquet de mesures	Coût investissement (millions CHF); prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement	Contribution de la Confédération [en millions de francs]; prix d'octobre 2005, hors TVA et renchérissement; montants maxima
ARE-Code	No. PA		
6621.003	10-6 Voie verte modes doux sur la tranchée couverte de la ligne ferroviaire CEVA (tronçon français)	0.52	0.21
6621.005	30-4 Prolongement de la voie verte sur la couverture CEVA vers l'Hôpital (tronçon de la ceinture modes doux de la ville de Genève)	10.5	4.19
6621.009	33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la ZYMESA	1.57	0.63
6621.014	30-2 Aménagements piétonniers d'accès à la ligne TCOB à la Jonction	1.75	0.70
6621.019	35-5 Liaison modes doux entre St-Julien et Perly, en lien avec les aménagements pour bus	1.40	0.56
6621.039	30-5 Construction de pistes cyclables sur les axes pénétrants de la ville de Genève (complément aux itinéraires balisés)	2.62	1.05
	Total	18.33	7.33
6621.124	Concept mobilité douce Liste A	18.33	7.33

Tableau A1.1

Priorité B

Nr.	Mesure/paquet de mesures
ARE-Code	Nr. AP
6621.079	12-10 Accessibilité modes doux de la gare de Coppet : prolongement du passage sous-voie à Coppet,
6621.080	31-3 Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud : passerelle entre Prangins et Nyon
6621.081	31-4 Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud : nouveau passage sous-voie à Nyon
6621.082	31-5 Accessibilité modes doux des gares principales dans le canton de Vaud : nouveau passage sous-voie à Gland
6621.125	Concept mobilité douce Liste B

Tableau A1.2

Accord sur les prestations

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois partie transport et urbanisation

1^{ère} génération
2007

ci-après dénommé le projet d'agglomération franco-valdo-genevois

ERRATUM

Page 21 de l'accord - annexe 1 (Liste des mesures et paquets de mesures pour mettre en œuvre le concept mobilité douce) :

"33-4 Nouvelle liaison directe modes doux entre St-Genis et la zone d'activités de la **ZIMEYSA (Zone industrielle de Meyrin-Satigny)**"